



Communiqué de Presse

VILLE DE SAINT-RAPHAËL

29 juin 2018

Zéro mégot sur deux plages raphaëloises

Du Veillat au Trayas, les plages raphaëloises constituent un patrimoine naturel et touristique inestimable pour lequel la Ville déploie des moyens considérables, humains, financiers et matériels. L'assurance pour des dizaines de milliers d'estivants et de résidents de profiter de sites parfaitement propres, quotidiennement entretenus. **Afin de renforcer les dispositifs déjà mis en place, les 2 principales plages de la Ville comprendront désormais un espace non-fumeur.** Une mesure souhaitée par le maire, Frédéric Masquelier, pour répondre aux attentes des Raphaëlois et touristes en matière d'amélioration de la qualité de vie à Saint-Raphaël, rendue prochainement officielle par la prise d'un arrêté municipal.

Zéro mégot, zéro souci, 100% plaisir !

Un sondage Ifop datant de 2016 avait révélé que **75 % des Français** étaient favorables aux **plages propres et sans fumeurs**. Cette nouvelle mesure municipale vient s'inscrire dans cette mouvance, elle vise à **garantir aux familles et leurs enfants, une propreté maximale sur ces zones délimitées**. Des enfants qui, au gré de leurs jeux dans le sable, sont confrontés à des mégots indésirables trop souvent enfouis par des fumeurs indécents et des tout-petits qui les portent à leur bouche, sans parler des non-fumeurs qui souhaitent pouvoir se préserver du tabagisme passif.

Les plages concernées par le nouveau dispositif

- ✚ **Plage du Veillat** : A proximité immédiate du Centre de Loisir Jeunesse de la Police Nationale (C.L.J) et du poste de secours, sur une zone délimitée d'environ 1200 m²,
- ✚ **Plage Agay** : A proximité immédiate du Centre nautique, très fréquenté par le jeune public, **sur une zone d'environ 1400 m²**.

Afin d'informer les baigneurs, cette information sera matérialisée sur site, par des panneaux disposés en bordure de zone, côté cheminement piétonnier.

Campagne de sensibilisation anti-mégots

Par ailleurs, **le service environnement mènera cet été auprès des fumeurs, une campagne de sensibilisation sur la pollution liée aux mégots** en distribuant des cendriers de plage. Une mesure visant à garantir la propreté de notre littoral et à protéger durablement l'environnement, quand on sait qu'un mégot met 3 ans pour se décomposer et pollue à lui seul 500 litres d'eau de mer (chiffre établi par l'Organisation Mondiale de la Santé). **L'occasion également de rappeler aux contrevenants l'amende de 68 euros encourue en cas d'infractions !**

Des plages nettoyées 7J/7 de juin à septembre

A bord de leurs engins ou à pied, les personnels du service Technique Municipal ne ménagent pas leurs efforts pour rendre leur propreté à nos plages. Les cribleuses (trois en saison) ratissent le plus gros des déchets gisant sur le sable, puis le lissent. Vient ensuite le travail manuel, effectué par deux équipes, d'environ cinq agents et saisonniers, qui collectent les derniers détritrus, là où la cribleuse ne peut passer. Un travail ardu, minutieux et compté, puisque l'opération doit laisser un rivage net et se terminer avant l'arrivée matinale des premiers baigneurs. **Une action qui se renouvelle 7j/7, de juin à septembre, dès six heures le matin permettant de collecter plus d'1 tonne de déchet jour en moyenne !**

Pour toute information :

Directeur de la communication : Philippe BRIDOUX-MARTINET

Tél : 04 94 19 68 91

Mél : p.bridoux-martinet@ville-saintraphael.fr

Service Environnement

244 rue Isaac Newton – Technoparc Epsilon 1

Tél : 04 98 11 16 50

Courriel : environnement@ville-saintraphael.fr